Ouverture annuelle de vos droits

Avant toute demande d'aide pour l'année civile en cours, vous devez compléter les informations relatives à vos ressources et à votre situation familiale sur l'intranet du CLASS. Ces éléments permettent d'actualiser vos droits et de calculer votre Quotient Familial UCA* (QF UCA) pour l'année en cours.

Comment mettre à jour ma situation ?

1/ ACCÉDER À MA FICHE PERSONNELLE

Se connecter à la plateforme intranet du CLASS : *https://intra.class.uca.fr*(https://intra.class.uca.fr)

L'authentification se fait avec vos identifiants UCA.

Vos informations personnelles sont consultables dans la rubrique : **Ma fiche bénéficiaire**
Les informations concernant vos ayant-droits (conjoint et/ou enfant(s)) sont consultables dans la rubrique : **Ma famille**

2/ METTRE À JOUR MES DONNÉES PERSONNELLES ET CELLES DE MA FAMILLE

Les données de base qui figurent sur votre espace personnelle (Ma fiche et Ma famille) proviennent du système d'information RH "SIHAM" de l'UCA. Ni vous ni le CLASS ne peuvent mettre à jour ces données (à consulter : traitement de vos données personnelles par le CLASS *à venir*).

Pour solliciter une modification de vos données, vous êtes invité à contacter la Direction des Ressources Humaines à l'une des adresses suivantes :

- Si vous êtes un personnel BIATSS titulaire : gestion-biatss.drh@uca.fr(mailto:gestion-biatss%2Edrh%40uca%2Efr)
- Si vous êtes un personnel BIATSS contractuels : gestion-contractuel.drh@uca.fr(mailto:gestion-contractuel%2Edrh%40uca%2Efr)
- Si vous êtes un enseignant titulaires ou contractuels : gestion-enseignant.drh@uca.fr(mailto:gestion-enseignant%2Edrh%40uca%2Efr)

Une fois les données modifiées par la DRH, la mise à jour sera effective automatiquement le jeudi suivant sur l'intranet du CLASS.

3/ JOINDRE MES PIÈCES JUSTIFICATIVES ANNUELLES EN VUE DE DEMANDES D'AIDE SOCIALE

Dans la rubrique **Ma fiche bénéficiaire**, section *Documents à fournir*, vous devez ajouter les documents suivants en format PDF :

- *Pour tous :* **Relevé d'identité bancaire** (RIB) à jour pour le versement des aides financières accordées ;
- *Pour tous :* **Avis d'imposition 2022 sur les revenues de l'année 2021 pour l'ensemble du foyer** (pour les personnes vivant maritalement, les deux avis d'imposition doivent être fournis quel que soit le cas de figure) ;
- *Pour les personnes vivant seules* (pas d'enfant ou de conjoint au domicile, pas de collocation y compris familiale) : **Attestation sur l'honneur(https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneur) signée certifiant que l'agent vit seul à son domicile** ;
- *Si vous avez des enfants et vous êtes séparé* : **Copie complète de la notification de garde des enfants**.



Puis valider les modifications de votre fiche. **Attention, cette validation engage votre responsabilité quant à l'exactitude et l'authenticité des documents fournis**.

4/ VÉRIFICATION DES PIÈCES PAR LE CLASS

Après transmission, le CLASS procède à l'examen des pièces fournies et vérifie leur correspondance avec les données de votre fiche provenant du système d'information RH (notamment la situation familiale et la liste des ayant-droits).
La vérification est faite sous 5 jours ouvrés (hors période de congés universitaires et de fermeture du CLASS).

5/ VALIDATION DES DOCUMENTS FOURNIS ET CALCUL DU QF UCA ANNUEL

Si tous les documents sont conformes, le CLASS les valide et procède au **calcul de votre Quotient Familial UCA (QF UCA)** pour l'année en cours.
Vous êtes informé de votre QF UCA pour l'année en cours via votre messagerie électronique professionnelle.
Le détail du QF UCA reste consultable à tout moment sur l'intranet du CLASS, rubrique Ma fiche, section *Quotient*.

Vous pouvez dès à présent déposer vos demandes d'aide sociale pour l'année en cours sur l'intranet du CLASS.

6/ REFUS DES DOCUMENTS FOURNIS

Le cas échéant, le CLASS vous informe du rejet d'un ou de plusieurs documents fournis et vous invite à faire les mises à jour nécessaires.

Quand mettre à jour ma situation ?

Votre QF UCA et les justificatifs annuels associés sont réinitialisés chaque 1er janvier.

Si vous souhaitez solliciter des aides sociales pour la nouvelle année civile en cours, vous devez transmettre de nouveaux documents via la rubrique **Ma fiche** de l'intranet du CLASS au plus tôt dans l'année civile.

> ***A noter*** *: Si vous ne sollicitez pas d'aides sociales mais souhaitez simplement commander de la billetterie ou vous inscrire à une activité proposée par le CLASS, le calcul de votre QF et la transmission des pièces justificatives n'est pas nécessaire.*

**Le QF UCA s'obtient en divisant le revenu fiscal figurant sur l'avis d'imposition par le nombre de parts fiscales.*

A renouveler tous les ans

Votre QF UCA est réinitialisé chaque 1er janvier. Les justificatifs associés à vos ressources et à votre situation familiale doivent être transmis tous les ans en début d'année civile.

A noter

La mise à jour annuelle de votre QF UCA n'est nécessaire que si vous sollicitez des aides sociales au titre de l'année civile.

QF UCA QF CAF

Attention, le QF de la CAF n'est pas équivalent à celui calculé par le CLASS même s'il s'en rapproche. Il est exprimé sur une base *mensuelle* (1/12^{e}) quand celui du CLASS est a*nnuel*.

https://class.uca.fr/prestations-sociales/dossier-annuel-douverture-de-droit(https://class.uca.fr/prestations-sociales/dossier-annuel-douverture-de-droit)